

Charte du budget participatif de Victoriaville



VICTORIAVILLE

santé urbaine

Berceau du
développement
durable

Table des matières

Orientation	5
Qu'est-ce qu'un budget participatif?	5
Principes et objectifs	6
Budget	7
Critères d'admissibilité	7
Étapes du processus	8
Rôles et responsabilités	11



Orientation

Depuis plusieurs années, la Ville de Victoriaville implique les citoyens dans divers processus décisionnels avec l'objectif de créer des milieux de vie à échelle humaine qui répondent à leurs besoins et correspondent à leur aspiration. La culture de participation citoyenne est bien présente à Victoriaville et la Ville en est très fière. C'est d'ailleurs le 7 février 2022, que la Ville adoptait sa toute première Politique de participation citoyenne par laquelle elle s'engageait à mettre le citoyen au cœur de l'action et de l'impliquer dans les décisions.

Le budget participatif se veut donc un outil de plus dans l'arsenal des dispositifs mis en place afin de favoriser la participation citoyenne et offrir aux citoyens un réel pouvoir d'influence.

La présente Charte définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif de Victoriaville.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est un processus démocratique par lequel les citoyens décident de la façon de dépenser une part d'un budget public. Il peut prendre différentes formes à différentes échelles : c'est un processus qui s'adapte à la réalité de chaque ville.

Depuis près de 10 ans, les municipalités québécoises sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans ce mouvement. Le budget participatif s'affiche comme une action concrète en réponse à la désaffection politique et un moyen original de renouveler la démocratie locale avec et pour les citoyens.

Définition du Centre d'écologie urbaine de Montréal

Principes et objectifs

Principes

Les principes du budget participatif de Victoriaville se basent sur les conditions de réussite d'une démarche de participation citoyenne identifiée dans la Politique de participation citoyenne.

- **L'inclusivité, l'accessibilité et la transparence du processus**
Établir un processus accessible et transparent favorisant la participation de tous.
- **Engagement et mobilisation au profit du bien commun**
Travailler ensemble dans l'intérêt général et le bien commun de notre communauté.
- **Partenariat entre les citoyens, les élus et l'appareil municipal**
Attribuer un réel pouvoir décisionnel aux citoyens et créer une occasion de dialoguer entre eux, les élus et l'appareil administratif.
- **L'intégration des valeurs du développement durable**
Faire des choix qui permettent de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
- **Démocratie participative**
En fonction d'un budget alloué et des compétences de la collectivité, favoriser la démocratie participative en impliquant les citoyens dans le choix des projets retenus.

Objectifs

Le processus de budget participatif vise à :

- **Initier la population à la vie démocratique municipale ;**
- **Inviter les citoyens à s'impliquer dans l'amélioration de leur milieu de vie en faisant appel à leur expertise et à leur créativité ;**

- Favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au milieu de vie;
- Permettre aux citoyens de se prononcer sur une partie des investissements publics;
- Développer une culture de participation citoyenne.

Budget

L'enveloppe allouée au budget participatif pour la réalisation de projets est de 125 000 \$ provenant des sommes prévues pour la mise en action de sa planification stratégique 17-27.

De cette somme, 25 000 \$ seront dédiés aux projets déposés par les jeunes de 12 à 17 ans, sélectionnés et recommandés par le Conseil jeunesse de Victoriaville.

Critères d'admissibilité

Territoire d'application

Le budget participatif vise l'ensemble du territoire de Victoriaville.

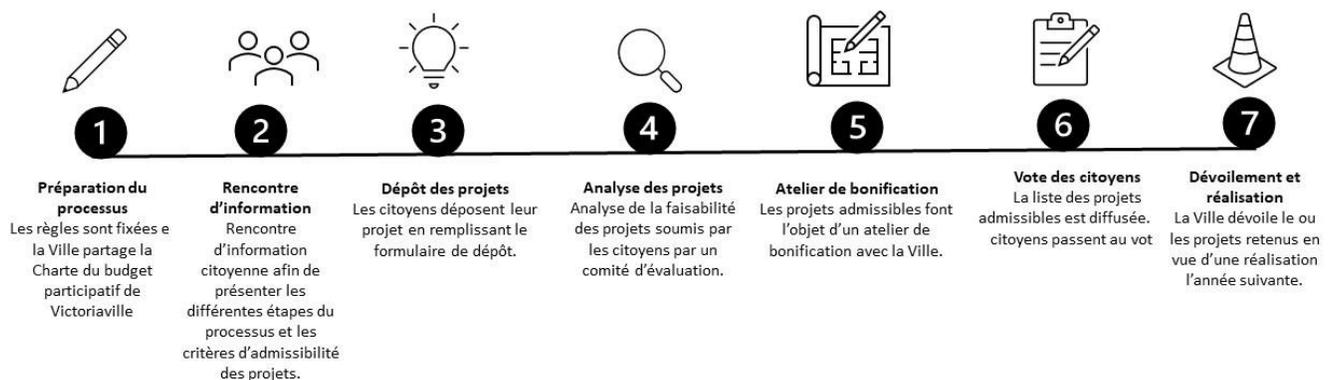
Les projets soumis devront respecter les critères suivants :

- Le projet doit avoir une durée de vie utile d'au minimum 3 ans (dépense d'immobilisation);
- Le projet doit représenter une dépense totale d'un maximum de 100 000 \$ pour le volet général et 25 000 \$ pour le volet jeunesse;
- Le projet doit être réalisable durant l'année suivante;
- L'usage prévu ne peut être réservé à un seul groupe ou à une association de personnes;
- Le projet doit pouvoir être réalisé et géré exclusivement par la Ville de Victoriaville (un organisme à but non lucratif admissible au soutien municipal de la Ville de Victoriaville pourra être mandaté pour soutenir la réalisation d'un projet);
- Le projet doit être cohérent avec les plans et les politiques de la Ville;
- Le projet doit s'inscrire dans les valeurs de Victoriaville, soit le développement durable et/ou la santé urbaine.

Le projet sera jugé irrecevable si :

- Il s'agit d'un projet événementiel ou de nature éphémère;
- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés;
- Il génère des frais de fonctionnement ou des ressources humaines récurrents;
- Il est réservé à un seul groupe ou association de personnes;
- Il nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble;
- Il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse;
- Il a été déposé avant ou après la période prévue.

Étapes du processus



Calendrier annuel du budget participatif

Fin avril	Lancement du budget participatif et début de la période de dépôt de projet par les citoyens.
Début mai	Rencontre d'information citoyenne afin de présenter les étapes et les critères d'admissibilité.
Fin juin	Date limite pour déposer un projet.

Juillet/Août	Analyse des projets par le comité d'évaluation.
Septembre	Atelier de bonification pour les projets admissibles.
Octobre	Vote par le public
Novembre	Annonce du/des projet(s) retenu(s)
Année suivante	Réalisation du/des projet(s)

Fonctionnement pratique

Dépôt des projets

L'ensemble des citoyens de Victoriaville peuvent déposer un projet. Afin de recueillir les idées de projet proposées par la population, un formulaire en ligne est disponible au vic.to/participationcitoyenne ou en version papier à l'hôtel de ville.

Une rencontre d'information citoyenne sera organisée afin de présenter les différentes étapes du processus et les critères d'admissibilité des projets.

Les élus ainsi que le personnel de la Ville devront s'abstenir de déposer des idées. De plus, bien que les organismes jouent un rôle essentiel dans la mobilisation de la population, ils ne pourront toutefois pas soumettre d'idées.

Analyse des projets

À la fin de la période de collecte d'idées, les projets soumis feront l'objet d'une analyse de faisabilité, juridique et financière par le comité d'évaluation en fonction des critères d'admissibilité. Un tri préliminaire sera effectué et des projets seront ciblés afin d'être davantage développés.

Les projets développés pourront l'être à partir d'une des propositions en particulier ou résulter du regroupement d'idées similaires ou complémentaires.

Concernant le volet jeunesse, la sélection des projets retenus sera réalisée par le Conseil jeunesse de Victoriaville avec la collaboration des

professionnels de la ville. Les projets sélectionnés pour la période de vote seront ensuite déposés, sous forme de recommandation, au comité d'évaluation.

Atelier de bonification

Les citoyens ayant déposé des projets retenus lors de la phase d'analyse seront invités à un atelier de bonification afin de prendre connaissance de l'analyse des projets par le personnel de la Ville et effectuer les choix nécessaires pour assurer la faisabilité de certains projets.

Vote des citoyens

La liste finale des projets qui seront soumis au vote de la population de Victoriaville comprendra :

- Le nom du projet;
- Une description succincte;
- Un lieu de réalisation;
- Le coût estimé.

Qui peut voter ?

Toute personne habitant le territoire de Victoriaville et âgé de 12 ans et plus peut voter à raison d'un vote par personne.

Comment voter ?

Lors du vote, chaque personne peut choisir un maximum de 3 projets parmi la liste des projets proposés.

Le vote se fera en ligne au vic.to/participationcitoyenne. Il sera également possible de voter par formulaire papier, disponible sur demande au 819 758-1571 ou en personne à l'hôtel de ville.

Il ne s'agit pas d'une procédure référendaire ou électorale prévue par une loi. Dès lors, le scrutin repose sur la bonne foi du votant. Chaque participant doit s'engager à voter une seule fois en fournissant son adresse courriel. Un sondage démographique facultatif sera également proposé à toutes les personnes qui participent, afin de connaître le profil de la population

rejointe et d'améliorer le processus dans une optique d'inclusion et de diversité.

Dévoilement et réalisation

Les résultats du vote seront rendus publics. Les projets qui n'auront pas été sélectionnés pourront être raffinés et représentés lors d'une prochaine édition.

La Ville de Victoriaville s'engage à réaliser les projets priorisés par la population qui respectent l'enveloppe maximale de 125 000 \$, incluant le volet jeunesse pour 25 000 \$. Le projet, dans chacun des volets, ayant reçu le plus grand nombre de votes sera financé jusqu'au maximum permis de 100 000 \$ pour le volet général et 25 000 \$ pour le volet jeunesse. Ensuite, si le coût du deuxième projet ayant reçu le plus grand nombre de votes est égal ou inférieur au montant restant, il sera financé, et ainsi de suite. Cette méthode est appliquée jusqu'à ce que les sommes soient épuisées.

S'il y a égalité entre deux projets ou une somme résiduelle, le comité d'évaluation explorera diverses options pour départager les projets ou pour utiliser cette somme pour le développement des projets sélectionnés.

La mise en œuvre des projets est prévue au cours de l'année suivant le vote. Un échéancier des travaux sera également diffusé et la population sera tenue informée des différentes étapes et de l'avancement des travaux.

Rôles et responsabilités

Ville de Victoriaville	<ul style="list-style-type: none">• Coordonner le processus du budget participatif ;• Communiquer et mobiliser la population ;• Animer les différentes activités du processus ;• Mettre en œuvre les projets retenus ;• Impliquer les citoyennes et citoyens dans la mise en œuvre.
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comité d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer la faisabilité technique, églementaire et financière;• Informer le Conseil municipal de la liste des projets soumis au vote;• Approuver la liste finale des projets retenus suite au vote et en informer le Conseil municipal.
Conseil jeunesse de Victoriaville	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer une présélection des projets du volet jeunesse qui seront recommandés au comité d'évaluation et ensuite soumis au vote.
Population	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des idées de projets;• Participer aux activités de bonification;• Exercer son droit de vote;• Participer à la mise en œuvre des projets, le cas échéant.
Organismes	<ul style="list-style-type: none">• Participer à la mobilisation citoyenne;• Participer à la mise en œuvre des projets le cas échéant.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le citoyen au cœur de l'action

Avec le budget participatif, vous pouvez influencer et choisir les projets d'avenir de notre municipalité.

vic.to/participationcitoyenne



VICTORIAVILLE

santé urbaine

Berceau du
développement
durable